

(SC, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). Total: 82.

– Le Conseil d'Etat est invité à présenter, dans le délai d'une année, un rapport sur l'objet du postulat.

### **Postulat N°2015.07 Charly Haenni** (politique cantonale des transports)<sup>1</sup>

#### *Prise en considération*

**Haenni Charly** (PLR/FDP, BR). En premier lieu, je constate avec satisfaction qu'il existe une réelle volonté d'améliorer les transports publics sur l'ensemble du territoire cantonal car c'est bien là la question que soulève ce postulat. Je l'avais dit, l'ordonnance sur les indemnités selon la loi sur les chemins de fer dit notamment à son article 5: *Sont réputées localités, les agglomérations habitées toute l'année et comprenant au moins 100 habitants dans les zones de constructions et dans les habitats dispersés traditionnels*. Le canton de Fribourg, sauf erreur, fixe un niveau plus élevé qui devrait être de 300 personnes au minimum dans un village pour assurer une desserte.

On peut logiquement penser que les constituants souhaitaient à l'époque que l'Etat conduise une politique coordonnée des transports et des communications en tenant compte précisément des régions excentrées. Si tel est le cas, force est d'admettre qu'il reste du pain sur la planche. Pourtant, en élu responsable, je suis aussi de l'avis que le bien-fondé de nouvelles dessertes doit répondre à trois paramètres: les questions économiques, la volonté et la capacité financière des collectivités publiques et la protection de l'environnement. C'est pourquoi en acceptant ce postulat, je souhaite inciter le Conseil d'Etat, respectivement le Service des transports et de l'énergie, à trouver de meilleures collaborations entre les différents prestataires de service, pour ne pas dire de meilleures synergies. On devrait aussi se poser la question du nombre d'intervenants ou de bénéficiaires de concessions.

Dans la Broye, région que je connais le mieux, la jeune chambre économique a mis sur pied un forum à l'intention d'une centaine de responsables économiques et politiques. Il en résulte un livre blanc où l'on peut lire que 44% des Broyards considèrent que l'offre des transports publics est insuffisante et que c'est actuellement le maillon faible de cette région. C'est donc la preuve qu'il y a un réel problème de coordination puisque la Broye se situe sur deux axes ferroviaires Lausanne–Berne et Yverdon-les-Bains–Fribourg et que deux entreprises de transports publics, le car postal et les TPF, sont présentes sur ce territoire. Cette problématique des transports a été particulièrement aiguë lors de la mise en oeuvre du gymnase intercantonal et on se réjouit d'ailleurs des dernières améliorations. Pourtant, nous en avons aussi parlé hier dans ce plénum, une partie des élèves majeurs utilisent la voiture car l'offre des transports publics les contraindrait à des

horaires démentiels. Pour terminer, je ne peux pas totalement partager la réponse du Conseil d'Etat lorsqu'il dit avoir donné suite en grande partie au souhait exprimé dans le postulat, car si les instruments de planification existent bel et bien, force est d'admettre que la réalisation dans le terrain connaît encore de cruelles lacunes et pas seulement dans la région de la Broye. Je vous remercie de soutenir ce postulat.

**Etter Heinz** (PLR/FDP, LA). Ich äussere mich auf privater Basis, nicht für die Gruppe. Grossrat Haenni stellt in seinem Postulat Fragen zur Politik des Staates betreffend der interkantonalen Verkehrspolitik. Die Aussagen und Überlegungen des Staates können nachvollzogen und geteilt werden. Es wird dargelegt, wie die Schnittstelle zum Tarifverbund Mobilis des Kantons Waadt konzipiert wurde und ausgebaut werden soll.

Die Schnittstelle mit dem Tarifverbund Libero wird mit keinem Wort erwähnt. Ich erinnere Sie daran, Herr Staatsrat, dass Sie im Frühjahr dieses Jahres die Einführung des Tarifverbundes Libero auf den Fahrplanwechsel in Aussicht gestellt haben. Wir stehen kurz vor dem Fahrplanwechsel, und von den zuständigen Stellen habe zumindest ich nicht gehört, dass dieses Versprechen eingelöst wird.

Der Verdacht kommt auf, dass der Kanton grundsätzlich interessiert war, Frimobil einzuführen und so vor allem der innerkantonale Verkehr im Vordergrund stand. Daneben konnte noch die Anbindung des Brojebezirkes an den Kanton Waadt auf einfache Art und Weise gelöst werden. Dass die Vernetzung mit Libero nicht so einfach erfolgen kann, liegt auf der Hand. Für die Pendler Richtung Bern, vor allem aus dem See- und Sensebezirk, ist das kein Trost und noch weniger eine Begründung. Sie stellen ganz einfach fest, dass für die anderen Kantonsteile Kapazitäten für die Unterstützung vorhanden sind, nicht aber für den nach Bern gerichteten Kantonsteil.

Ich bin sehr gespannt zu hören, wie weit die Verhandlungen mit dem Verbund Libero fortgeschritten sind. Mit diesen Bemerkungen werden ich das Postulat Charly Haenni unterstützen.

**Rossier Jean-Claude** (UDC/SVP, GL). Dans sa réponse, au demeurant très fouillée, au postulat de notre collègue Charly Haenni, le Conseil d'Etat souligne que le projet N° 19 concernant l'article 78 al. 3 de la nouvelle Constitution n'avait pas été retenu et *de facto* il avait renoncé à élaborer un projet législatif. Toutefois, au vu des différentes prises de position figurant dans ce rapport, je constate que seule une partie des demandes formulées par notre collègue ont déjà été concrétisées dans plusieurs instruments de planification, du reste adoptées par le Grand Conseil ou le Conseil d'Etat. Au niveau intercantonal, il me plaît à relever également qu'au travers du plan directeur cantonal des transports, une desserte entre le centre cantonal, les centres régionaux et les agglomérations voisines semblent être adaptée à la situation et aux besoins régionaux, ce qui est un premier pas réjouissant. Cela étant, je pense qu'en fonction de l'augmentation du prix des carburants, du vieillissement de la population, il me paraît

<sup>1</sup> Déposé et développé le 8 mai 2007, BGC p. 619; réponse du Conseil d'Etat le 26 août 2008, BGC d'octobre 2008 p. 1942.

indispensable que des efforts soutenus devront encore être consentis pour rendre le réseau actuel plus performant, notamment en desservant encore mieux les régions excentrées sans oublier de renforcer la coordination intercantonale et nationale. Je pense notamment aux intercity et aux RER, une nécessité pour développer et rendre plus attractive notre économie et de surcroît, favoriser la mobilité des employés. Comme le reconnaît le Conseil d'Etat, le canton de Fribourg est en-dessous de la moyenne nationale en matière d'utilisation des transports publics. Gageons que les bonnes intentions de notre commissaire du gouvernement de poursuivre et de développer une vraie politique des transports coordonnés à tous les niveaux soient couronnées de succès dans les années futures.

C'est dans ce sens et avec cet espoir que notre groupe, à l'unanimité, soutiendra le postulat de notre collègue Charly Haenni, qui plus est le mérite bien, au vu de tout ce qu'il a apporté dans cette enceinte durant de nombreuses années.

**Bourguet Gabrielle (PDC/CVP, VE).** Le dépôt du postulat du député Haenni soulève deux points très importants en matière de politique des transports publics dans ce canton.

L'offre de transports dans les régions périphériques et les intentions du Conseil d'Etat quant à sa volonté de développer une politique intercantonale des transports, notamment en faveur des districts périphériques. Il cite pour exemple le problème de la desserte du Gymnase intercantonal de la Broye. Comme le relève le texte du postulat, l'article 78 de notre Constitution cantonale prévoit notamment que l'Etat conduise une politique coordonnée des transports en tenant compte des régions excentrées. Cette question est très importante pour les districts périphériques. La desserte des régions excentrées est primordiale si l'on veut favoriser l'utilisation des transports publics.

Le groupe démocrate-chrétien attend de la politique cantonale que l'accent soit mis autant sur cette question que sur celle du gain de temps, souvent quelques minutes seulement sur les trajets entre les grands centres de notre pays. Cet éventuel gain de temps ne devrait en tout cas pas être réalisé au détriment de celui d'une desserte suffisante des régions périphériques.

Sur la question de l'aspect intercantonal de la politique des transports, le Conseil d'Etat affirme que les relations intercantionales sont prises en compte dans la politique des transports et souligne leur importance pour les districts périphériques. Nous saluons son intention clairement exprimée de poursuivre cette politique de collaboration intercantonale et de la développer afin de répondre efficacement aux besoins des populations concernées. Dans un district comme celui de la Veveyse par exemple, les gens se déplacent autant vers la Riviera ou Lausanne, voire même le Valais que vers Fribourg. Une bonne coordination des transports au niveau intercantonal est primordiale comme elle l'est également dans tous les autres districts.

Sur la base de ces quelques remarques le groupe démocrate-chrétien acceptera ce postulat.

**Fürst René (PS/SP, LA).** Die SP-Fraktion hat das von Charly Haenni eingebrachte Postulat 2015.07 besprochen und wird dieses unterstützen. Besonders die im Raumplanungsbericht aufgezeigten starken Pendlerbewegungen – diese Pendlerbewegungen aus dem Kanton in die Peripherie, über die Grenzen des Kantons hinaus in andere Kantone –, die sich in der Zwischenzeit noch verstärkt haben, zeigen die Notwendigkeit einer interkantonalen Verkehrspolitik auf.

Einen zweiten Wink, um kurz zu bleiben, mache ich mit dem Hinweis, dass die bereits vorhandenen gesetzlichen Grundlagen und Instrumente offensichtlich seit Jahr und Tag nicht genügen, um rechtzeitig den sich veränderten Rahmenbedingungen zu folgen. Namentlich erwähnen möchte ich hierbei die ungenügenden Transportkapazitäten zu Stosszeiten auf den Linien der TPF, zum Beispiel auf der Linie zwischen Freiburg und Murten.

**Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE).** Le groupe libéral-radical a étudié avec intérêt le postulat de notre collègue Charly Haenni. Connaître la volonté de l'Etat sur une véritable politique de développement des transports publics est louable. Le groupe libéral-radical souhaite des transports publics efficaces et qui répondent à la demande de notre population. Nous constatons certains problèmes au GYB et dans les régions périphériques où les étudiants doivent se faire amener en voiture privée alors qu'avec des transports publics efficaces et des horaires adaptés nous engorgerions moins nos routes. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat nous précise que le chapitre 3 du plan cantonal des transports est consacré aux transports publics et il relève deux buts précis:

- améliorer l'intégration du canton de Fribourg dans le réseau ferroviaire national et international;

- assurer à la population une mobilité en transports publics sur l'ensemble du territoire cantonal.

C'est sur ce point que nous nous devons d'améliorer nos prestations et offrir à notre population dite de périphérie des transports publics qui correspondent à son besoin et à sa demande.

C'est avec ces considérations que le groupe libéral-radical accepte, à l'unanimité, ce postulat.

**Mutter Christa (ACG/MLB, FV).** Le groupe Alliance centre gauche soutient ce postulat et remercie surtout M. Charly Haenni de nous avoir donné l'occasion d'ouvrir le débat sur l'application de la Constitution fribourgeoise. Nous voyons dans la réponse du Conseil d'Etat que celui-ci refuse toujours de mettre en œuvre au sens littéral l'article 78 de la Constitution qui dit qu'il faut favoriser les transports publics. Favoriser signifie mettre la priorité. Je vous rappelle que l'on a voté 80 millions d'investissements pour les routes et 10 millions pour les transports publics. Est-ce que cela signifie favoriser les transports publics?

J'aimerais quand même expliquer que la politique actuelle du Conseil d'Etat est contradictoire et inconsistante. Deux exemples: dans le plan directeur, il est dit très clairement, dans les objectifs, qu'il faut aug-

menter la part modale des transports publics. Dans le plan cantonal des transports, il est également dit, dans les objectifs, qu'il faut augmenter la part modale des transports publics. Dans le même document, le plan cantonal des transports, le Conseil d'Etat dit dans ses priorités qu'il faut maintenir les transports publics au niveau de l'année 2000. Déjà dans ces documents qui datent de 2006, le document de base contient une contradiction flagrante. Le Conseil d'Etat refuse de mettre en œuvre ses propres objectifs.

Deuxième exemple, dans sa réponse à la question du député Edgar Schorderet du 1<sup>er</sup> septembre 2008, le Conseil d'Etat dit qu'il soutient les projets ferroviaires, la politique ferroviaire des TPF. En même temps, il signe et il envoie un projet d'agglomération à Berne qui ne contient pas les projets des TPF, puisque les TPF n'ont pas collaboré à ce projet d'agglomération. En même temps, le projet du pont de la Poya et du tunnel de la Poya sont entamés et ils sont en contradiction avec le projet des TPF qui sont eux-mêmes en contradiction avec les projets des CCF des transports publics. Je ne vous fais pas un dessin du «petschi» actuel dans la zone Saint-Léonard.

Nous parlons aussi de collaboration intercantonale. La semaine prochaine, le canton de Vaud et le canton de Genève vont présenter leurs micro-recensements. Ils vont annoncer que pour la première fois, le trafic motorisé privé diminue dans leur canton. A Fribourg, on a aussi vu ce micro-recensement cette année et on doit dire que notre canton dans la part modale des transports publics bat de l'aile par rapport aux autres cantons. Notre canton est largement en retrait face aux autres cantons. La crise du pétrole, les problèmes d'environnement, les problèmes des communes de gérer et de maintenir leurs infrastructures de transport ne semblent pas vraiment toucher le Conseil d'Etat.

Monsieur Vonlanthen, votre réponse est une réponse de l'ère de George W. Bush! Elle dit en l'occurrence: on regarde les problèmes comme dans le passé, on ne propose pas de solutions du présent et en tout cas pas celles du futur. On ne veut pas vraiment changer. Mais aujourd'hui, après une nuit assez courte, nous nous sommes réveillés heureusement dans l'ère Obama. Nous voulons changer, nous voulons aller de l'avant. Nous pensons également que le canton de Fribourg peut dire dans la politique des transports: *Yes, we can!* Je propose donc que le Conseil d'Etat utilise ce rapport au postulat de Charly Haenni pour réviser le plan cantonal des transports qui en a besoin et pour qu'il nous dessine une politique du futur en faveur des transports publics.

**Boschung-Vonlanthen Moritz (PDC/CVP, SE).** Ich unterstütze die Fraktionssprecher und bin der Meinung, das Postulat solle überwiesen werden. Aber meines Erachtens geht das Postulat zu wenig weit. Das Postulat Haenni befasst sich im Wesentlichen mit der überkantonalen Zusammenarbeit in der Verkehrspolitik. Ich bin der Meinung, dass diese Sicht zwar wichtig und notwendig ist, aber dass sie auch unvollständig ist. Die überkantonale Verkehrspolitik macht dann viel mehr Sinn, wenn sie kohärent zu einer innerkantonalen Verkehrspolitik steht. Ich bitte deshalb den Staatsrat, das Postulat Haenni in dem Sinn zu ergänzen, dass

der Bericht auch ein zu entwickelndes innerkantonales Verkehrskonzept berücksichtigt. Dabei sind sicher zusammen mit den Bezirken die Schwerpunkte der innerkantonalen Verkehrspolitik zusammen mit den vorzunehmenden Prioritäten zu definieren. Ich gehe davon aus und ich erwarte eine entsprechende Antwort vom Kommissär des Staatsrates, dass dies möglich sein sollte, ohne dass ich ein zusätzliches Postulat deponieren muss. Ich bin dem Staatsrat für die Beantwortung dieses Anliegens dankbar.

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Merci à M. le Député Haenni et aux différents intervenants et intervenants de leur soutien à une politique des transports qui veut améliorer l'attractivité des transports en commun aussi dans les régions périphériques.

J'ai pu dire, et cela a été relevé aussi par différents intervenants, que les instruments de planification existants prévoient déjà expressément qu'il y a lieu d'assurer des liaisons performantes entre le centre cantonal, les centres régionaux mais également des agglomérations voisines et de continuer à assurer une desserte régionale adaptée à la situation et aux besoins régionaux en déplacement.

Parmi les buts de la politique du canton dans le domaine des transports publics, il convient d'en mentionner deux: améliorer l'intégration du canton de Fribourg dans le réseau ferroviaire national et international et assurer à la population, une mobilité en transports publics sur l'ensemble du territoire cantonal. Concrètement le canton s'emploie entre autres à améliorer la liaison entre Fribourg et Neuchâtel ainsi qu'à améliorer les liaisons entre les centres régionaux et les agglomérations extérieures au canton. Il ressort dès lors que la politique cantonale des transports repose sur des bases légales et des instruments de planification qui n'omettent pas les relations intercantionales. Même si tous les objectifs n'ont pas encore pu être réalisés, le canton est en train d'aller vraiment dans cette direction. Je vous informe tout d'abord, que les travaux en vue de créer un RER fribourgeois intègrent aussi ces éléments. En premier lieu, il s'agit d'améliorer les liaisons entre le centre cantonal et les centres régionaux, mais également vers les agglomérations extérieures au canton, en particulier Berne et Lausanne. Par ailleurs, la collaboration a également bien fonctionné lors de la création de la communauté tarifaire Frimobil. En effet, celle-ci ne s'est pas arrêtée aux frontières cantonales, mais a intégré une partie de la Broye vaudoise afin de répondre au mieux aux besoins de la région. Il a aussi été tenu compte des futures extensions de la communauté tarifaire vaudoise Mobilis. Il s'agit désormais d'offrir des solutions intégrées aussi sur les liaisons intercantionales, en particulier vers Berne et Lausanne. Les travaux sont en cours avec Mobilis, c'est-à-dire avec Lausanne. Une telle offre commune est envisageable rapidement sous réserve de l'accord des partenaires, en particulier en ce qui concerne le financement.

Und in diesem Zusammenhang erlaube ich mir, auf Deutsch eine Antwort an Herrn Grossrat Etter zu geben: Im Zusammenhang mit Libero hatten Sie uns den Auftrag gegeben (bzw. uns effektiv in diese Richtung unterstützt, weil wir in diese Richtung schon stark

agié(e) hatten), uns dafür einzusetzen, damit diese Zusammenarbeit zwischen Frimobil und Libero bald realisiert werden könnte. Ich habe unverzüglich mit Frau Regierungsrätin Barbara Egger Kontakt aufgenommen und wir haben eine gemeinsame, eine koordinierte Aktion in die Wege geleitet, um die beiden Tarifverbände, Frimobil und Libero – denn diese Tarifverbände entscheiden – zu überzeugen, bald eine Lösung zu finden.

Sie haben es selber gesagt: Es ist nicht sehr einfach, für die Region Bern-Freiburg Lösungen zu finden, aber wir sind daran, bzw. die beiden Tarifverbände sind daran, jetzt Lösungen zu finden. Ich kann Ihnen einen Auszug aus einem Brief von Frimobil vom 20. Oktober lesen; einem Antwortbrief auf einen Brief, den Frau Egger und ich geschrieben haben: «En soumettant des solutions concrètes et chiffrées, la communauté intégrale fribourgeoise Frimobil souligne sa volonté d'avancer rapidement dans la mise en œuvre d'une offre tarifaire commune entre les cantons de Berne et Fribourg.» Und ich glaube, in diesem Zusammenhang werden wir demnächst entsprechende Vorschläge erhalten. Leider wird es nicht möglich sein, diese Vorschläge bereits auf den Fahrplanwechsel anfangs Dezember dieses Jahres umzusetzen. Aber wir werden hier am Drücker bleiben.

J'aimerais encore donner une réponse à l'intervention de Monsieur Boschung: Herr Moritz Boschung sagt, wir sollten die Antwort auf die Frage der intrakantonalen Verbindungen ausdehnen. Ich glaube, dieser Vorstoss zielt auch in die Richtung des Postulats von Herrn Grossrat Haenni, da er die Umsetzung des Artikels 78 der Verfassung verlangt, und ich bin bereit, im Bericht ebenfalls Ihr Anliegen einer intrakantonalen Verbesserung der Verbindungen in die Überlegungen miteinzubeziehen.

Avec ces considérations, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vous prie au nom du Conseil d'Etat, d'accepter le postulat du député Haenni.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 77 voix, sans opposition ni abstention.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burgenner (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/

SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H. (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Weber-G. M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). Total: 77.

– Le Conseil d'Etat est invité à présenter, dans le délai d'une année, un rapport sur l'objet du postulat.

## **Motion N°1021.07 Antoinette Romanens/ André Ackermann (loi sur l'emploi et l'aide aux chômeurs)<sup>1</sup>**

*Prise en considération*

**Romanens-Mauron Antoinette (PS/SP, VE).** Dans sa réponse à notre motion, le Conseil d'Etat relève à raison, en préambule, la lacune importante de notre système suisse d'assurance concernant la perte de gain en cas de maladie. En effet, elle relève d'une forme d'assurance privée collective, mais lorsque le contrat de travail s'interrompt, elle devient alors la responsabilité de l'individu lui-même.

C'est avec satisfaction que le groupe socialiste et les motionnaires aussi accueillent la réponse du Conseil d'Etat sur cette difficile situation. Durant une période de plus de trente jours durant une année ou quarante-quatre jours sur deux ans, la personne, qui est touchée par une longue maladie et se trouve au chômage, ne remplit naturellement plus les critères d'aptitude à l'emploi et ne bénéficie par conséquent d'aucun filet social si elle n'est pas assurée à titre personnel pour la perte de gain. Ainsi le Conseil d'Etat entre aujourd'hui en matière pour une solution qualifiée d'impossible il y a dix ans!

Il est vrai que dans l'intervalle l'expérience d'une crise de l'emploi a parlé. Le canton et les communes ont payé par le biais de l'aide sociale. De leur côté, les particuliers concernés ont payé de leur personne, en plus d'une maladie longue ils ont vécu ce qu'ils ou elles qualifient souvent eux-mêmes de «honte»; honte de devoir recourir à l'aide sociale. Au minimum, elles auront payé de leur poche une assurance très coûteuse quand celle-ci a bien voulu entrer en matière sans réserve.

Dans l'intervalle aussi, d'autres cantons ont eu le courage d'expérimenter dans ce domaine et, aujourd'hui, Fribourg tire profit des évaluations effectuées. La proposition de subventionnement du Conseil d'Etat va dans un sens très positif. Cela va signifier plus de sécurité pour la personne touchée par une diminution notable de ses revenus, moins de charges d'aide sociale pour les collectivités.

Une dernière remarque sur l'attribution du mandat d'exécution à la Caisse cantonale de chômage qui se dit prête à gérer l'attribution de ces subventions. Nous

<sup>1</sup> Déposée et développée le 15 juin 2007, BGC p. 872; réponse du Conseil d'Etat le 3 juin 2008, BGC p. 1091.